

# Compensation à Rio de Janeiro: le Mécanisme de Conservation de la Biodiversité

**Auteurs:**

Rosa Lemos de Sa

Camila Monteiro

Erika Polverari Farias

Manoel Serrão

Flavia Neviani

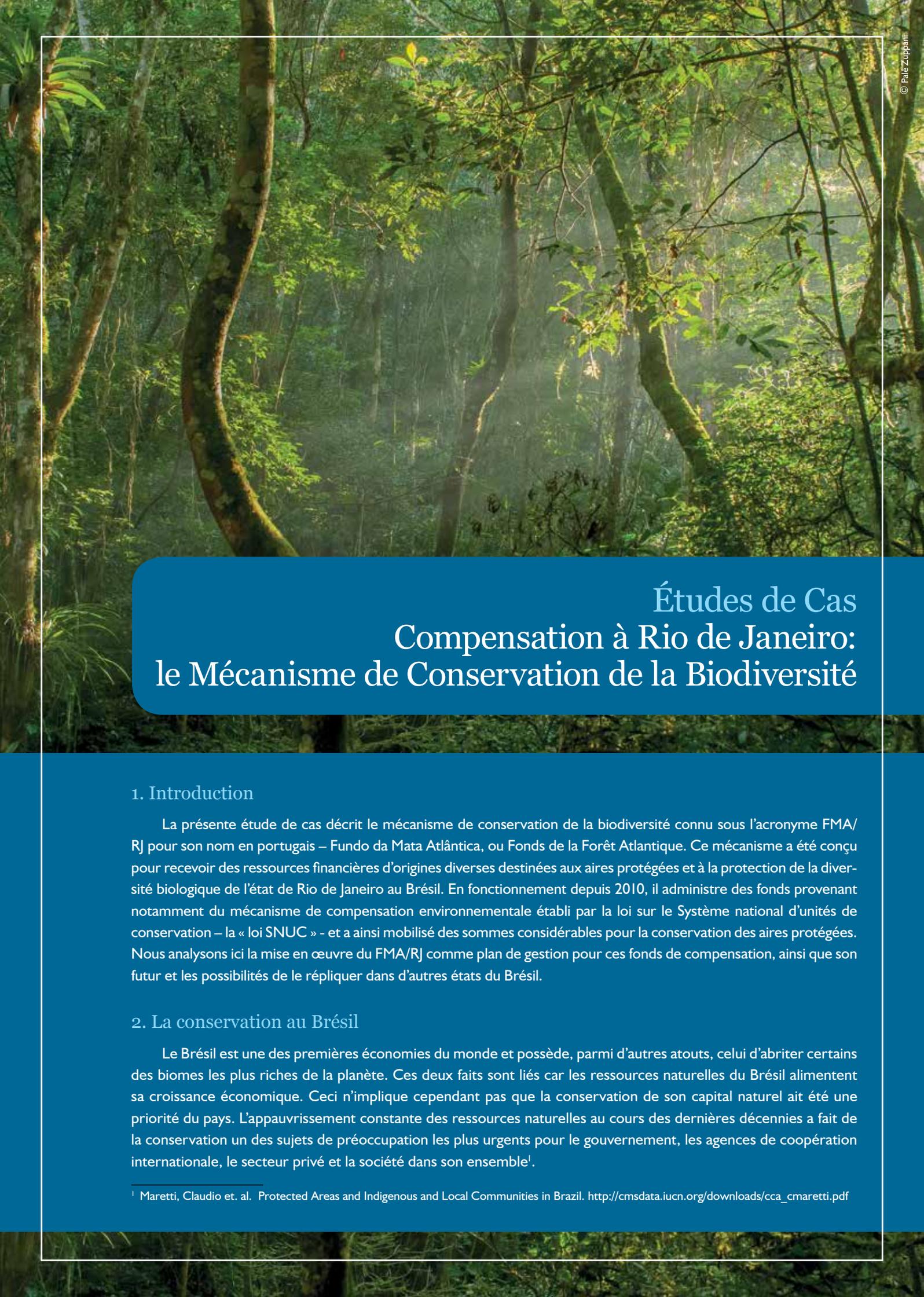
**Fond:**

Funbio

**Brésil | 2014**



Latin American and Caribbean  
Network of Environmental Funds



# Études de Cas Compensation à Rio de Janeiro: le Mécanisme de Conservation de la Biodiversité

## 1. Introduction

La présente étude de cas décrit le mécanisme de conservation de la biodiversité connu sous l'acronyme FMA/RJ pour son nom en portugais – Fundo da Mata Atlântica, ou Fonds de la Forêt Atlantique. Ce mécanisme a été conçu pour recevoir des ressources financières d'origines diverses destinées aux aires protégées et à la protection de la diversité biologique de l'état de Rio de Janeiro au Brésil. En fonctionnement depuis 2010, il administre des fonds provenant notamment du mécanisme de compensation environnementale établi par la loi sur le Système national d'unités de conservation – la « loi SNUC » - et a ainsi mobilisé des sommes considérables pour la conservation des aires protégées. Nous analysons ici la mise en œuvre du FMA/RJ comme plan de gestion pour ces fonds de compensation, ainsi que son futur et les possibilités de le répliquer dans d'autres états du Brésil.

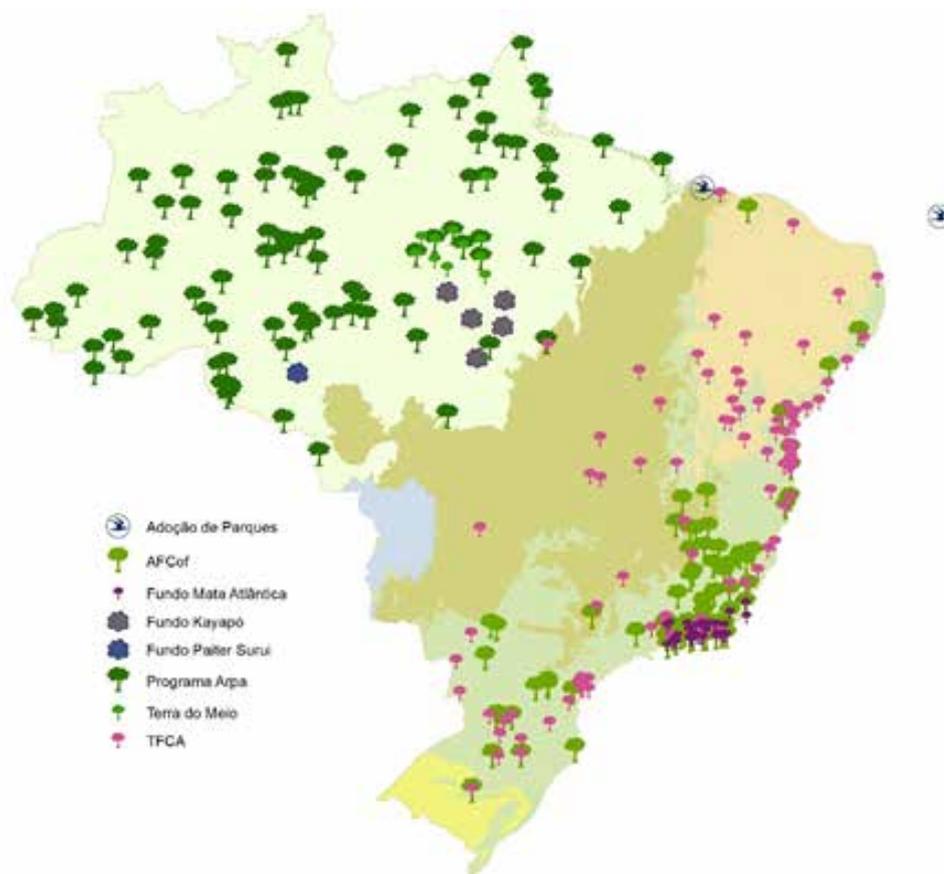
## 2. La conservation au Brésil

Le Brésil est une des premières économies du monde et possède, parmi d'autres atouts, celui d'abriter certains des biomes les plus riches de la planète. Ces deux faits sont liés car les ressources naturelles du Brésil alimentent sa croissance économique. Ceci n'implique cependant pas que la conservation de son capital naturel ait été une priorité du pays. L'appauvrissement constante des ressources naturelles au cours des dernières décennies a fait de la conservation un des sujets de préoccupation les plus urgents pour le gouvernement, les agences de coopération internationale, le secteur privé et la société dans son ensemble<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Maretti, Claudio et. al. Protected Areas and Indigenous and Local Communities in Brazil. [http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca\\_cmaretti.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca_cmaretti.pdf)

La région amazonienne brésilienne et la forêt atlantique sont les écorégions les plus exemplaires du pays. La première couvre près de la moitié du pays, tandis que la seconde abrite environ 80% de sa population (plus de 200 millions de personnes<sup>2</sup>, s'étend sur 17 états et génère plus de 70% du PIB national. Dans la forêt atlantique, la densité de la population, qui remonte à l'époque coloniale, a exercé une forte pression sur l'écosystème<sup>3</sup>. Exploitation minière et forestière, élevage de bétail, agriculture, urbanisation et projets d'infrastructure, toutes ces activités humaines ont souffert du manque de planification de l'utilisation des ressources naturelles. Il convient enfin de tenir compte des effets d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle, de la juste répartition de la richesse provenant de la nature aujourd'hui, et des moyens d'en préserver les bénéfices pour le futur<sup>4</sup>.

**Figure 1 Les biomes du Brésil et les principaux programmes d'appui aux aires protégées du Funbio.**



Source : Funbio – Alexandre Ferrazoli Camargo

La création d'aires protégées est un instrument bien connu de contrôle de l'expansion de l'exploitation des régions naturelles par l'homme. Les aires protégées sont aussi reconnues comme un instrument direct de protection et de maintien de la diversité écologique et des services écosystémiques, ainsi que des ressources naturelles et culturelles. Il est difficile de déterminer avec exactitude la part actuelle du territoire placé sous protection au Brésil car le système national possède trois niveaux d'aires protégées, fédérales, des états et municipales. On estime néanmoins leur surface à 26% du territoire<sup>5</sup>.

La Constitution nationale stipule que la conservation de l'environnement et du capital naturel sont un droit et un devoir de tous les citoyens et la responsabilité des trois niveaux de gouvernement. Les états et les communes sont tenus d'appliquer les lois et les catégories fédérales mais peuvent aussi créer leurs propres catégories de gestion<sup>6</sup>.

### 2.1. Les grandes catégories de gestion des unités de conservation

Les aires protégées du Brésil sont constituées par des unités de conservation et par les territoires indiens et sont destinées à protéger la faune, la flore et l'environnement dans son ensemble, ainsi que la culture et les traditions des peuples indiens<sup>7</sup>.

<sup>2</sup> <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/br.html>.

<sup>3</sup> Maretti, Claudio et. al. Protected Areas and Indigenous and Local Communities in Brazil. [http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca\\_cmaretti.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca_cmaretti.pdf)

<sup>4</sup> UNEP Training manual on international environmental law. 2006.

<sup>5</sup> World Bank. The Little data book. 2014. [http://data.worldbank.org/sites/default/files/wb-ldb\\_green\\_2014-crpd.pdf](http://data.worldbank.org/sites/default/files/wb-ldb_green_2014-crpd.pdf)

<sup>6</sup> Maretti, Claudio et. al. Protected Areas and Indigenous and Local Communities in Brazil. [http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca\\_cmaretti.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca_cmaretti.pdf)

<sup>7</sup> <http://teen.ibge.gov.br/mao-na-roda/protacao-ao-meio-ambiente-unidades-de-conservacao-e-terras-indigenas>

Elles peuvent être créées par les trois niveaux de gouvernement dans des zones présentant un intérêt naturel particulier. Elles sont légalement reconnues par l'Etat, doivent posséder des objectifs et un périmètre précis et, conformément à la loi n° 6938/1981, elles sont un des instruments de la politique nationale de l'Environnement<sup>8</sup>.

Les unités de conservation sont classées en catégories différentes selon le niveau de gouvernement qui a présidé à leur création. Elles obéissent néanmoins à une classification générale que nous décrivons dans le tableau suivant :

**Tableau I Catégories d'unités de conservation**

Catégorie	Catégorie IUCN	Description
<b>Protection stricte</b>		
<b>Station écologique</b>	<b>Ia</b>	Aires destinées à la préservation et à la recherche scientifique officielle. Les ressources naturelles peuvent être utilisées mais leur consommation, leur cueillette ou leur destruction sont interdites. L'entrée y est interdite sauf à des fins scientifiques.
<b>Réserve biologique</b>	<b>Ia</b>	Aire destinées à préserver des zones vierges sans modifications ni intervention humaine directe. Entrée interdite sauf à des fins scientifiques.
<b>Parc national</b>	<b>II</b>	C'est la catégorie la plus populaire et la plus ancienne dont l'objectif est de préserver des écosystèmes hautement intéressants ou abritant des paysages d'une beauté exceptionnelle. La recherche, les activités éducatives, l'interprétation du patrimoine, les loisirs et l'écotourisme y sont autorisés.
<b>Monument naturel</b>	<b>III</b>	Conservation des sites présentant des écosystèmes exotiques, singuliers ou de grande beauté. Visite et recherche officielle autorisées.
<b>Refuge de la vie sauvage</b>	<b>III</b>	Protection des environnements naturels servant d'habitat ou de zone de reproduction à des espèces locales ou migratrices.
<b>Usage durable</b>		
<b>Aire de protection environnementale</b>	<b>V</b>	Zone étendue présentant un certain niveau d'occupation humaine et possédant des attributs biotiques, abiotiques, esthétiques ou culturels importants, destinée à la protection de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources.
<b>Aire à intérêt écologique important</b>	<b>IV</b>	Sites généralement de petite taille et sans occupation humaine ou presque, caractérisés par une nature locale ou régionale rare et singulière.
<b>Forêt nationale</b>	<b>VI</b>	Zone principalement couverte par des arbres endogènes où l'usage durable et la recherche scientifique sont encouragés.
<b>Réserve d'extraction</b>	<b>VI</b>	Unité occupée par des populations traditionnelles vivant de l'agriculture et de l'élevage de petits animaux, et destinée à la sauvegarde des traditions. L'accès du public y est autorisé s'il est compatible avec les intérêts locaux.
<b>Réserve de faune</b>	<b>VI</b>	Aire abritant des populations terrestres et aquatiques sédentaires ou migratrices, destinées à développer la gestion scientifique et technique des ressources animales.
<b>Réserve de développement durable</b>	<b>VI</b>	Aire naturelle abritant des populations traditionnelles vivant de l'exploitation durable des ressources naturelles.
<b>Réserve privée du patrimoine naturelle</b>	<b>IV</b>	Unité de conservation constituée sur des terres privées en vue d'y conserver la diversité biologique et d'y développer des activités restreintes à l'écotourisme. Bénéficie de déductions fiscales

Source : ICMBio<sup>9</sup>

Les territoires indiens sont créés par la Fédération brésilienne – qui en conserve la propriété – à l'usage des groupes d'Amérindiens<sup>10</sup>. Les terres indiennes ne sont pas des aires protégées au sens strict et ne possèdent pas d'objectifs de conservation. La Constitution les définit comme « les régions où les Indiens vivent de façon permanente, qu'ils utilisent pour leurs activités productives, qui sont indispensables à la préservation des ressources environnementales nécessaires à leur bien-être et à leur reproduction physique et culturelle, conformément à leurs us, coutumes et traditions ». Nombre de ces territoires sont en bon état de conservation. Ils représentent près de 12% du territoire brésilien. Ce sont des sites « vitaux pour la préservation des ressources naturelles » (Constitution nationale de 1988)<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> <http://www.tecsi.fea.usp.br/eventos/Contecsi2004/BrasilEmFoco/ingles/meioamb/arprot/snuc/index.htm>

<sup>9</sup> L'Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio) est une institution publique destinée à promouvoir et à mettre en œuvre des programmes de recherche, de protection, de préservation et de conservation. Il est aussi responsable de la police environnementale dans les unités de conservation fédérales. <http://www.icmbio.gov.br/portal/biodiversidade/unidades-de-conservacao/categorias>

<sup>10</sup> Maretti, Claudio et. al. Protected Areas and Indigenous and Local Communities in Brazil. [http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca\\_cmaretti.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/cca_cmaretti.pdf)

<sup>11</sup> Ídem.

## 2.2. Le Système national d'unités de protection

Le Système national d'unités de conservation est constitué par l'ensemble des aires protégées de la fédération, des états et des communes. Il est composé des 12 catégories décrites dans le tableau ci-dessus. Créé en 2000 par la loi n° 9.985, il fixe les directives présidant à la création et à la gestion d'aires protégées par les autorités des trois niveaux de gouvernement et par le secteur privé. Son principal objectif est d'accroître le rôle des unités de conservation en assurant que des échantillons écologiques des différents habitats et écosystèmes soient fortement représentés sur le territoire national et dans les eaux territoriales<sup>12</sup>.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des unités de conservation par biome :

**Tableau 2 : Unités de conservation par biome**

	Forêt atlantique	Amazonie	Caatinga (brousse épineuse du Nord-Est)	Cerrado (savane arborée du Centre)	Pampa (prairies du Sud)	Pantanal (zone humide de l'Ouest)	Aire marine
<b>Surface totale (ha)</b>	111 018 200	419 694 300	84 445 300	203 644 800	17 649 600	15 035 500	355 576 900

Groupe	Forêt atlantique			Amazonie		
	N°	Surface (ha)	%	N°	Surface (ha)	%
Protection stricte	331	2 731 100	2%	77	41 111 400	10%
Usage durable	679	8 115 000	7%	237	70 121 200	17%
<b>Total dans le biome</b>	<b>1010</b>	<b>10 846 100</b>	<b>10%</b>	<b>314</b>	<b>111 232 600</b>	<b>27%</b>

Groupe	Caatinga			Cerrado		
	N°	Surface (ha)	%	N°	Surface (ha)	%
Protection stricte	32	969 900	1%	115	6 273 600	3%
Usage durable	97	5 356 000	6%	247	1 171 000	1%
<b>Total dans le biome</b>	<b>129</b>	<b>6 325 900</b>	<b>7%</b>	<b>362</b>	<b>7 444 600</b>	<b>4%</b>

Groupe	Pampa			Pantanal		
	N°	Surface (ha)	%	N°	Surface (ha)	%
Protection stricte	10	61 400	0.3%	7	440 400	3%
Usage durable	11	4 249	0.0%	17	255 100	2%
<b>Total dans le biome</b>	<b>21</b>	<b>65 649</b>	<b>0.4%</b>	<b>24</b>	<b>695 500</b>	<b>5%</b>

Groupe	Aire marine		
	N°	Surface (ha)	%
Protection stricte	62	475 400	0,1%
Usage durable	89	4 901 700	1,4%
<b>Total dans le biome</b>	<b>151</b>	<b>5 377 100</b>	<b>1,5%</b>

Source : Secrétariat à l'Environnement de l'état de Rio de Janeiro

## 3. L'état de Rio de Janeiro

Rio de Janeiro est un des 27 états du Brésil. Sa surface de 14 653 km<sup>2</sup> en fait l'un des plus petits du pays. Il possède néanmoins la troisième population (avec plus de 16 millions d'habitants) et le troisième littoral le plus long du territoire brésilien<sup>13</sup>. Il est divisé en 92 communes.

L'état de Rio de Janeiro possède le second PIB du Brésil. Le secteur industriel, et notamment l'exploitation de pétrole, en est le principal responsable (51% du PIB). De nombreuses entreprises internationales, telles que Shell, EBX and Esso, ont des filiales et leur siège dans l'état. Dans le secteur des services, la banque est très dével-

<sup>12</sup> <http://www.mma.gov.br/areas-protegidas/sistema-nacional-de-ucs-snuc>

<sup>13</sup> [http://www.brazil.org.za/rio-de-janeiro.html#.U\\_ypdvmSzyA](http://www.brazil.org.za/rio-de-janeiro.html#.U_ypdvmSzyA)



oppée et la Bourse de Rio est la seconde du pays. La production agricole est une autre activité florissante, notamment la culture de la canne à sucre, des oranges et du café. Le tourisme joue évidemment un rôle important, principalement dans la capitale, la ville de Rio de Janeiro. Tous ces secteurs dépendent d'une grande expansion des infrastructures pour assurer leur développement futur<sup>14</sup>.

L'état de Rio se caractérise par une combinaison du développement économique et de la protection de l'environnement. Tout le monde se souvient de l'organisation à Rio en 1992 de la conférence des Nations Unies à laquelle s'étaient rendus de nombreux chefs d'État. Ce sommet, Rio 92, est considéré comme la plus grande conférence jamais organisée dans le monde et constitue une étape historique en matière de développement durable. En 2012, Rio a accueilli la conférence Rio+20, un événement destiné à commémorer les vingt ans de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement et à fixer le programme mondial de développement durable pour les décennies à venir<sup>15</sup>.

Le gouvernement de l'état a démontré son engagement à promouvoir un développement économique en harmonie avec la conservation de la nature. Il a

mis en œuvre plusieurs programmes de gestion des déchets, de réduction des gaz à effet de serre, de soutien à l'économie verte, d'adaptation au changement climatique, de conversion aux énergies renouvelables et de protection de la biodiversité par la création et l'expansion des parcs de l'état. Ces politiques ont été appliquées et coordonnées par le secrétariat à l'Environnement de l'état de Rio de Janeiro (SEA /RJ) et par son agence de tutelle, l'Institut de l'Environnement de l'état de Rio de Janeiro (INEA/RJ)<sup>16</sup>. Elles ont toutes reçu l'appui des communes et des ONG<sup>17</sup>.

### 3.1. Point sur la conservation à Rio de Janeiro

L'état de Rio de Janeiro est caractérisé par une diversité biologique élevée due à sa localisation, à son relief et à ses habitats. Dans cette région où l'endémisme est très fréquent, l'écosystème prédominant est la forêt atlantique, qui couvre les régions côtières ainsi que les montagnes et les plateaux de l'arrière-pays, du nord-est au sud du Brésil, ainsi qu'au nord de l'Argentine et ou sud-est du Paraguay. L'humidité et les précipitations y sont constantes. La forêt atlantique couvrait autrefois 97% du territoire de l'état<sup>18</sup> mais a aujourd'hui été

<sup>14</sup> <http://www.v-brazil.com/information/geography/rio-de-janeiro/economy.html>

<sup>15</sup> <http://www.theclimategroup.org/who-we-are/our-members/state-of-rio-de-janeiro>

<sup>16</sup> INEA: its function is executing the environment state policies on hydric and forest resources. It is decentralized and has nine regional offices.

<sup>17</sup> <http://www.theclimategroup.org/who-we-are/our-members/state-of-rio-de-janeiro>

<sup>18</sup> Pinheiro da Costa, Denise; Paranhos de Faria, Clarisse. Conservation priorities for bryophytes of Rio de Janeiro State, Brazil. *Journal of Bryology* (2008).

## “ La forêt atlantique couvrait autrefois 97% du territoire de l'état, mais a aujourd'hui été réduite à moins de 19% de sa couverture initiale ”

réduite à moins de 19% de sa couverture initiale<sup>19</sup>. Elle a fait l'objet de nombreuses tentatives d'enrayement des principales menaces : la déforestation liée aux changements de l'utilisation des sols et à la production de charbon de bois, l'érosion des sols provoquée par le déboisement, les charges de pâturage excessives et les pratiques agricoles inappropriées<sup>20</sup>. Les projets d'infrastructures destinées à l'expansion des villes et l'exploitation de ressources non renouvelables constituent aussi un vecteur important de dégradation des forêts.

### 3.2. La Forêt atlantique

La forêt atlantique du Brésil fait partie des forêts humides les plus menacées du monde. Malgré sa destruction massive, qui lui a fait perdre plus de 80% de sa couverture, elle reste le réservoir d'une diversité impressionnante de plantes et d'animaux (on compare parfois son niveau de biodiversité à celui de l'Amazonie), dont nombre sont endémiques et menacées d'extinction<sup>21</sup>. Sa protection est donc devenue une priorité absolue.

Au niveau national, le futur de la forêt atlantique est encore plus sombre car elle abrite près de 80% de la population du pays. Les plus grandes villes, telles que Sao Paulo, Rio de Janeiro, Recife et Salvador ont été construites sur son emplacement. La pression anthropique a réduit sa surface actuelle à 8% seulement de sa surface initiale. L'état de Rio a œuvré à sa conservation et est aujourd'hui reconnu comme l'état qui protège le mieux sa végétation tropicale<sup>22</sup>.

La partie restante de la forêt atlantique contient 2 200 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens (5% des vertébrés de la Terre). Elle abrite 200 espèces d'oiseaux que l'on ne trouve nulle part ailleurs, ainsi que 60% des espèces menacées du Brésil. Le Brésil est le pays le plus divers en matière de primates, avec 77 espèces et sous-espèces identifiées à ce jour.

Sur ce total, 26 espèces vivent dans la forêt atlantique, et 21 ne sont trouvées nulle part ailleurs. Citons parmi les espèces emblématiques de la forêt atlantique le tamarin lion doré, le singe-araignée laineux, l'amazone à joues bleues et le paresseux à crinière. La diversité des arbres est aussi impressionnante, et on en a trouvé jusqu'à 450 espèces sur un seul hectare de forêt. Ces forêts abritent aussi une immense variété d'autres plantes : fougères, mousses, lianes, orchidées et broméliacées<sup>23</sup>.

Les aires protégées efficacement protégées conservent la biodiversité pour les générations futures, ainsi que les services environnementaux essentiels tels que la fourniture d'eau. Les populations locales en profitent aussi de nombreuses façons directes, par l'amélioration des équipements de loisir et l'augmentation de leurs revenus<sup>24</sup>. La création de plus d'espaces protégés mieux gérés est une façon de préserver ce biome qui est actuellement réduit à quelques taches vertes perdues dans une mer urbaine.

La surface protégée totale de la forêt atlantique était de 10,9 millions d'hectares en 2014, soit près de 10% de la région. Cette surface correspond à 14.4% du couvert forestier. Les études scientifiques montrent que la gestion globale des régions doit commencer par la transformation de grandes forêts mûres en réserves de conservation et continuer par la restauration de couloirs les reliant entre elles.<sup>25</sup>

Citons parmi les efforts d'amélioration de la situation actuelle la création de la Réserve de biosphère de la forêt atlantique qui met en place dans 14 états brésiliens le Programme brésilien des sites naturels du patrimoine humain et le Corridor central de biodiversité. Nombre d'organisations, telles que le WWF, SOS Mata Atlântica, The Nature Conservancy, REGUA et le World Land Trust œuvrent aussi à la protection et à la restauration de la forêt, à l'expansion des aires protégées, et à

<sup>19</sup> World Bank. Expanding Financing for Biodiversity Conservation <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/LAC-Biodiversity-Finance.pdf>

<sup>20</sup> <http://www.adaptationlearning.net/project/rio-de-janeiro-sustainable-integrated-ecosystem-management-productive-landscapes-north-north>

<sup>21</sup> [http://www.wwf.org.uk/where\\_we\\_work/south\\_america/atlantic\\_forest/brazil\\_s\\_atlantic\\_forests.cfm](http://www.wwf.org.uk/where_we_work/south_america/atlantic_forest/brazil_s_atlantic_forests.cfm)

<sup>22</sup> [http://www.ambienteantiga.rj.gov.br/revista\\_economia\\_verde/index.html](http://www.ambienteantiga.rj.gov.br/revista_economia_verde/index.html)

<sup>23</sup> <http://www.nature.org/ourinitiatives/regions/southamerica/brazil/placesweprotect/atlantic-forest.xml>

<sup>24</sup> [http://www.wwf.org.uk/where\\_we\\_work/south\\_america/atlantic\\_forest/brazil\\_s\\_atlantic\\_forests.cfm](http://www.wwf.org.uk/where_we_work/south_america/atlantic_forest/brazil_s_atlantic_forests.cfm)

<sup>25</sup> Ribeiro, Milton Cezar, et al. The Brazilian Atlantic Forest: How much is left, and how is the remaining forest distributed? Implications for conservation. *Biological Conservation* 2009. [http://www.dpi.inpe.br/referrata/arq/26\\_Miltinho/Ribeiro\\_et\\_al\\_biocons\\_2009\\_authorscopy.pdf](http://www.dpi.inpe.br/referrata/arq/26_Miltinho/Ribeiro_et_al_biocons_2009_authorscopy.pdf)

la sensibilisation par l'éducation à l'environnement. Ces initiatives sont centrées sur certaines des espèces les plus emblématiques de la forêt, telles que les tamarins lions et les singes-araignées. Ces organisations ont déjà obtenu des résultats en matière de sensibilisation et de protection accrue de la forêt<sup>26</sup>. Le gouvernement a fait adopter la loi n° 11.428 en décembre pour promouvoir la protection dans la région, en instituant des principes pour l'utilisation et la protection de la végétation dans le biome de la forêt atlantique et en conférant aux unités de conservation le droit de protéger leurs environs<sup>27</sup>.

Près de 30% de la forêt atlantique de l'état de Rio de Janeiro sont protégés. Le secrétariat à l'Environnement a déclaré qu'au cours des sept dernières années, l'état était devenu le leader du Brésil en matière d'aires protégées. En 2013, leur surface atteignait 204 mille hectares, soit 14% de la superficie totale de l'état<sup>28</sup>. Ces unités de conservation doivent néanmoins être mieux gérées et reliées entre elles, ce qui demande plus de moyens que le secteur public n'est capable de fournir.

### 3.3. Le SNUC à Rio de Janeiro

Dans l'état de Rio de Janeiro se trouvent 437 unités de conservation, dont 84 sont gérées par le gouvernement fédéral, 90 par l'état et 263 par des communes, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 Unités de conservation dans l'état de Rio de Janeiro**

Groupe	Catégorie	Niveau administratif			
		Fédération	Etat	Municipal	Total
Protection stricte	Station écologique	2	2	2	6
	Réserve biologique	3	3	9	15
	Parc national	5	13	81	99
	Monument naturel	1		16	17
	Refuge de la vie sauvage			2	2
	Réserve privée de patrimoine naturel état/communes		55	5	60
	Réserve écologique		1	3	4
	Réserve naturelle municipale			1	1
<b>Total des unités de conservation à protection stricte</b>		<b>11</b>	<b>74</b>	<b>119</b>	<b>204</b>
Usage durable	Aire de protection environnementale	5	16	124	145
	Aire à intérêt écologique notable	1		17	18
	Forêt nationale	1			1
	Réserve d'extraction	1			1
	Réserve de développement durable			2	2
	Réserve privée de patrimoine naturel fédération	65			65
	Forêt municipale			1	1
<b>Total unités de conservation à usage durable</b>		<b>73</b>	<b>16</b>	<b>144</b>	<b>233</b>
<b>Total unités de conservation</b>		<b>84</b>	<b>90</b>	<b>263</b>	<b>437</b>

Source : INEA<sup>29</sup>

### 3.4. Le financement des unités de conservation

Le Brésil n'a pas atteint le pourcentage minimum convenu au niveau mondial lors des conventions sur la protection de la biodiversité des écosystèmes et des biomes. Les unités existantes sont irrégulièrement distribuées en termes de catégories, de régions et de biomes. Enfin, le SNUC souffre d'autres problèmes, tels que les conflits fonciers, le

<sup>26</sup> <http://www.arkive.org/eco-regions/atlantic-forest/>

<sup>27</sup> [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_Ato2004-2006/2006/Lei/LI1428.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2006/Lei/LI1428.htm)

<sup>28</sup> <http://www.bgci.org/resources/article/0582/>

<sup>29</sup> INEA, 2014. <http://www.hidro.ufrj.br/perhi/documentos/PERHI-RE-18-Unid-Conserva%C3%A7%C3%A3o.pdf>

manque de personnel, un financement insuffisant et une gestion inadéquate<sup>30</sup>.

Les sources de financement des espaces protégés doivent croître et les mécanismes de transfert de fonds doivent être transparents. Elles doivent aussi assurer l'allocation cohérente des fonds levés, non seulement vers les appareils administratifs, mais aussi de façon à soutenir les initiatives durables et les filières de production impliquant les savoirs traditionnels des populations locales. D'autres sources de financement, telles que le Fonds de compensation environnementale et les initiatives de coopération internationale sont des outils essentiels pour assurer le futur des unités de conservation et les terres indiennes en tant qu'instruments de conservation de la forêt humide. Pour optimiser les investissements et les efforts des acteurs impliqués, il faut se résoudre à créer les aires de protégées de manière concertée et à consolider les schémas territoriaux permettant de les gérer selon un agenda socio-environnemental partagé<sup>31</sup>.

Les succès du secrétariat à l'Environnement ne sont pas le seul résultat de son mode d'opération traditionnel (c'est-à-dire du financement par des subventions publiques), mais le produit de son alliance stratégique avec le Fonds Brésilien de la Biodiversité (Funbio) en vue de développer le mécanisme de conservation de la biodiversité (FMA/RJ) pour mieux répondre aux besoins des unités de conservation<sup>32</sup>.

#### 4. Le Fonds Brésilien de la Biodiversité

Le Fonds Brésilien de la Biodiversité (Funbio) est une association civique à but non lucratif créée en 1996 en tant que mécanisme financier innovant pour le développement de stratégies de mise en œuvre des recommandations de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au Brésil. Pendant ses dix-sept années d'existence, le Funbio a été un partenaire stratégique du secteur privé, des autorités locales et fédérales et de la société civile. Grâce à ces partenariats, des entreprises ont pu réaliser des investissements sociaux, réduire et atténuer leur impact tout en remplissant leurs obligations légales. De leur côté, les partenariats avec le public permettent de consolider les politiques de conservation et de soutenir des programmes de financement environnemental<sup>33</sup>.

A l'époque de sa création (pendant l'élaboration d'un projet Banque Mondiale-FEM) plusieurs possibilités

<sup>30</sup> Drummond, José et al. A Historical Overview of their Creation and of their Current Status. [http://www.academia.edu/3317741/Brazilian\\_Federal\\_Conservation\\_Units\\_A\\_Historical\\_Overview\\_of\\_their\\_Creation\\_and\\_of\\_their\\_Current\\_Status](http://www.academia.edu/3317741/Brazilian_Federal_Conservation_Units_A_Historical_Overview_of_their_Creation_and_of_their_Current_Status)

<sup>31</sup> IAmazon. Protected Areas in the Brazilian Amazon. 2011.

<sup>32</sup> [http://www.inea.rj.gov.br/cs/groups/public/documents/document/zwff/mde0/~edisp/inea\\_014682.pdf](http://www.inea.rj.gov.br/cs/groups/public/documents/document/zwff/mde0/~edisp/inea_014682.pdf)

<sup>33</sup> <http://www.funbio.org.br/en/o-funbio/quem-somos>

**“ Les succès du secrétariat à l'Environnement ne sont pas le seul résultat de son mode d'opération traditionnel (c'est-à-dire du financement par des subventions publiques), mais le produit de son alliance stratégique avec le Funbio en vue de développer le FMA/RJ ”**

avaient été envisagées. L'une d'elles consistait à intégrer le Funbio dans le Fonds National pour l'Environnement (FNMA). Cette hypothèse a été rejetée du fait que le FNMA était un établissement public et donc sujet à la volatilité coutumière des gouvernements et des procédures administratives. D'autre part, le fait d'appartenir à une institution publique aurait pu réduire les occasions d'impliquer le secteur privé dans un projet dont l'objectif primordial était d'exploiter des mécanismes innovants de coopération avec le milieu des affaires<sup>34</sup>.

Le Funbio a été créé sous la forme d'un projet indépendant, puis transformé en institution privée en 2000 avec un don du FEM de 20 millions de dollars en fonds d'amortissement, Funbio s'engageant pour sa part à lever une contrepartie nationale de cinq millions de dollars. Le FEM a décaissé la moitié des 20 millions de dollars au début du projet et a attendu que la contrepartie nationale ait été levée pour verser la seconde tranche<sup>35</sup>. Ce qui arriva la troisième année : le Funbio ayant réussi à lever 6,5 millions USD avec sa campagne « Fonds partenaires », il put avoir accès aux fonds restants du FEM<sup>36</sup>.

A cette date, le Funbio a géré environ 477 millions de dollars, dont 80% ont été consacrés aux aires protégées, principalement en Amazonie et dans la forêt atlantique. Le programme ARPA en Amazonie a mobilisé plus de 180 millions de dollars depuis son lancement en 2003. Son objectif est de créer un fonds de 215 millions de dollars pour consolider 60 millions d'hectares d'aires protégées dans ce biome. Le FMA/RJ a reçu 150 millions de dollars pour les aires protégées de l'état de Rio. L'échange dette contre nature établi entre les Etats-Unis et le Brésil dans le cadre de l'accord TFCA a apporté 20 millions de dollars aux biomes de la forêt atlantique, de la caatinga et du cerrado. Ces fonds sont aussi administrés par le Funbio, ainsi que d'autres programmes tels que le Fonds de conservation de la forêt atlantique

<sup>34</sup> National Environmental Funds in Brazil

<sup>35</sup> Idem.

<sup>36</sup> World Bank ICR report, 2004

(AFCoF), financé par le gouvernement allemand à hauteur de 12 millions de dollars et trois projets financés par le FEM qui se montent à presque 10 millions de dollars supplémentaires.

L'organisation lève et distribue des fonds pour financer des activités possédant des objectifs de conservation. Elle sert d'intermédiaire entre les sources de financement et les organisations de terrain, en vue de soutenir l'agenda des aires protégées et de développer des entreprises environnementales durables. Le Funbio travaille en complément des actions du gouvernement, conformément à la CDB et au Programme national de biodiversité. Ses clients sont des entreprises privées et des ONG, ainsi que des communautés locales et des collectivités cherchant à mettre en œuvre des projets de conservation ou d'utilisation durable de la biodiversité. Sa principale vocation est d'attirer des contributions supplémentaires en provenance du secteur privé – entreprises et ONG.

#### 4.1. Le fonctionnement du Funbio<sup>37</sup>

La première instance du Funbio est son conseil de direction, composé de 16 personnalités provenant des divers segments de la société impliqués dans la conservation de la biodiversité au Brésil – quatre représentants d'ONG, quatre représentants du secteur privé, quatre scientifiques et quatre représentants de l'administration. La sélection de ces membres repose sur qualité de leur contribution à la conservation de la biodiversité, mais aussi sur une tentative de respecter une représentation géographique équilibrée. Un quart du conseil est renouvelé tous les ans.

Les opérations de la Funbio sont gérées par un comité exécutif, par des comités permanents et ad hoc, et par un secrétariat exécutif. Les comités techniques sont chargés des analyses et de la supervision et sont organisés par secteur d'expertise. Les trois comités permanents s'occupent des secteurs suivants : finance et audit, gestion du patrimoine et faune. Ils sont formés de membres du conseil de direction et de personnes invitées au titre de leur expertise.

Le Funbio, dont la mission est de fournir des ressources stratégiques pour la conservation de la biodiversité, intervient de la façon suivante :

- en identifiant les principaux besoins et occasions de financement.
- en créant de nouveaux instruments financiers et mécanismes de financement.
- en appuyant des programmes et des investissements durables.

Une des contributions des fonds environnementaux à la gestion du secteur est l'influence qu'ils peuvent exercer sur les politiques et sur les pratiques opérationnelles. Le Funbio en a été l'exemple pendant ses premières années d'existence, ses procédures et ses pratiques institutionnelles ayant servi de modèle à d'autres ONG et à des agences gouvernementales. C'est notamment le cas de ses procédures d'instruction et de sélection des dossiers, ainsi que de ses systèmes opérationnels.

Un des principaux défis que le Funbio a dû relever a été l'inexistence de lois de promotion ou d'appui aux dons financiers destinés aux ONG, qui a limité ses efforts de levée de fonds locaux<sup>38</sup>. La situation a heureusement changé, comme nous le montrons ci-dessous

## 5. Les compensations environnementales

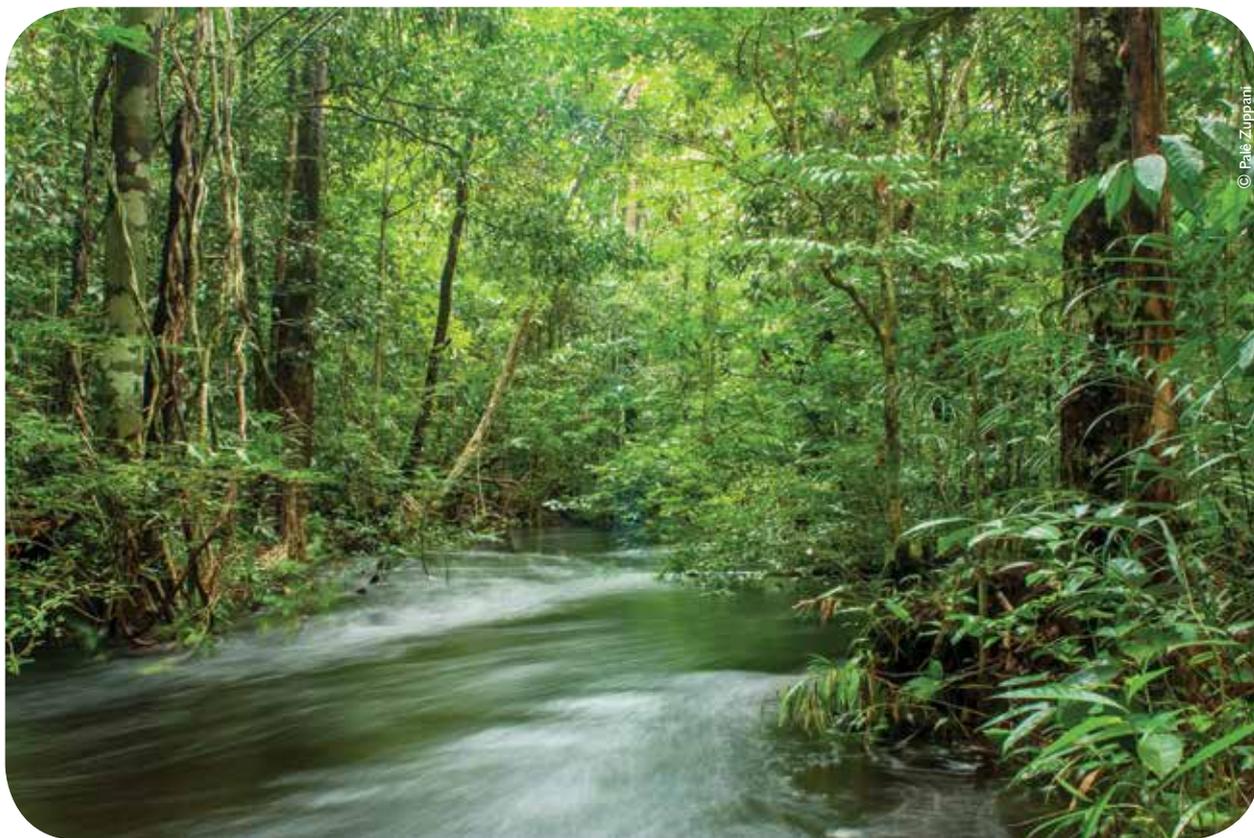
Le mécanisme de compensation environnemental du Brésil sert à compenser les dommages environnementaux provoqués par des projets de développement et qui n'ont pu être ni prévenus ni atténués. Les procédures d'obtention des licences de construction ou de fonctionnement d'un projet requièrent l'utilisation des meilleures méthodologies disponibles pour deux types de mesure : l'atténuation et la compensation. Les mesures d'atténuation sont dix fois plus efficaces en matière de volume et de fonds que les mesures de compensation. On estime néanmoins le montant des compensations au niveau de la fédération et des états à 500 millions de dollars<sup>39</sup>.

La compensation a été instaurée par la loi fédérale (loi n° 9.985/00 portant création du SNUC) qui dans son article 36 déclare que l'*offset* ne concerne que les projets causant des dommages identifiés dans l'évaluation

<sup>37</sup> Rapport annuel du Funbio 2013

<sup>38</sup> National Environmental Funds in Brazil

<sup>39</sup> Selon les données estimatives et secondaires de l'ICMbio.



d'impact environnemental<sup>40</sup> et oblige les entreprises à contribuer à la création et au maintien des unités de conservation du groupe de conservation intégrée<sup>41</sup>.

La loi fédérale fixe le montant de la compensation à un maximum de 0,5% de la valeur de l'investissement concerné. Les fonds collectés servent à élaborer des plans et des études, à la régularisation foncière, à l'achat de matériel ou à la prestation de services, mais surtout à la création des plans de gestion de ces unités de conservation.

Le plafond de 0,5% fixé par la loi fédérale peut être modifié à la hausse par les états. Rio de Janeiro a donc été le pionnier de ce genre de mesures en élevant ce taux à 1,1%. Dans le modèle original, les entrepreneurs étaient responsables de la mise en œuvre des projets de compensation ou pouvaient verser la somme correspondante sur un compte public. Il était aussi possible d'engager une tierce partie pour exécuter l'offset<sup>42</sup>.

Ce modèle a connu quelques problèmes. Notamment, les unités de conservation ne recevaient pas l'aide attendue. Il était difficile de vérifier si les fonds étaient correctement appliqués et l'argent entrant dans les caisses publiques pouvait servir à d'autres usages en cas d'urgence. Les entrepreneurs se plaignaient aussi de la difficulté de mettre en œuvre eux-mêmes des mesures de compensation qui ne faisaient pas partie de leur cœur de métier<sup>43</sup>.

### 5.1. L'origine du Mécanisme de conservation de la biodiversité de l'état de Rio de Janeiro (FMA/RJ)

En 2007, à la recherche d'une solution pour accroître les résultats concrets des mesures de compensation, le secrétaire à l'Environnement, Carlos Minc, a eu l'idée de laisser les entrepreneurs sous-traiter l'exécution et la gestion des mesures de compensation à des institutions capables de le faire. Après avoir pris l'avis juridique de l'avocat général de l'état, Tostes de Alencar Mascarenhas, Carlos Minc a ouvert la voie pour que l'INEA puisse sous-traiter la gestion des fonds.

<sup>40</sup> L'étude d'impact environnemental (EIA) doit être présentée à l'INEA pour obtenir la License d'installation d'un projet (Constitution du Brésil, article 224. IV)

<sup>41</sup> Le groupe de conservation intégrée réunit les unités de conservation de la catégorie de protection stricte et reçoit prioritairement les fonds provenant de la compensation. Mais les unités à usage durable directement affectées par un projet doivent aussi bénéficier de ces fonds. En règle générale, toute aire protégée affectée doit être compensée

<sup>42</sup> Funbio. Présentation sur FMA / RJ.

<sup>43</sup> André Ilha. Ancien directeur de l'INEA.

## “ Avec ce nouveau mécanisme, les entrepreneurs pouvaient choisir entre exécuter directement les compensations, les sous-traiter sous leur propre responsabilité ou les confier au FMA /RJ ”

L'avis juridique conclut que : a) les fonds provenant de compensations environnementales dues au titre de la loi 9985 ne sont pas considérés comme des fonds publics ; b) le montant correspondant peut être payé par l'entrepreneur à une organisation de la société civile déclarée d'intérêt public (OSCIP en portugais) qui serait engagée directement par l'état de Rio de Janeiro ; et c) les coûts liés à l'application de cette mesure peuvent être couverts par les ressources de la compensation.

En décembre 2007 le SEA/RJ a demandé au Funbio de concevoir un mécanisme permettant de gérer et d'exécuter les compensations environnementales de l'état. Avec ce nouveau mécanisme, les entrepreneurs pouvaient choisir entre exécuter directement les compensations, les sous-traiter sous leur propre responsabilité ou les confier au FMA /RJ<sup>44</sup>.

Le FMA/RJ a été conçu par le Funbio en s'inspirant de l'expérience de l'ARPA, un programme fédéral qui avait connu un certain succès pour soutenir des aires protégées en Amazonie. En 2001, 691,5 mille dollars<sup>45</sup> ont été investis pour concevoir un mécanisme financier et opérationnel agile, efficient et transparent permettant de renforcer les aires protégées de l'état et des communes, en incluant des projets destinés à la conservation et à la restauration de la biodiversité et en créant des économies d'échelle. Soulignons que dès sa naissance le FMA/RJ a été conçu comme un mécanisme flexible habilité à recevoir des fonds de sources variées et pas seulement des mesures de compensation environnementales.

Une expérience pilote a été lancée en 2008 sur une compensation de 1,6 millions de l'entreprise Siderúrgica do Atlântico de Thyssenkrupp CSA et un don de 200 000 USD de KfW. En décembre 2009, toujours pendant la phase pilote, un accord a été signé entre le SEA/RJ et le Funbio pour le fonctionnement, la maintenance et le contrôle du FMA/RJ qui bénéficie actuellement des unités de conservation de l'état et est aussi capable de soutenir d'autres efforts de conservation.

Le FMA/RJ permet à l'état de lever des fonds de sources différentes : compensations environnementales, dons privés, subventions nationales et internationales et crédits-carbone. A travers le Funbio, les termes et les conditions de chaque projet peuvent être négociés avec leur source. La contribution la plus importante à l'heure actuelle provient des compensations des impacts environnementaux payés par des projets industriels et d'infrastructure. De plus, le FMA/RJ a créé un fonds de dotation destiné à financer à long terme les dépenses récurrentes des aires protégées<sup>46</sup>.

### 5.2. Les résultats du FMA<sup>47</sup>

Le FMA/RJ est un mécanisme innovant qui a fourni une solution à une difficulté ancienne de l'état de Rio de Janeiro concernant la gestion et l'exécution des ressources provenant de la compensation environnementale. Il canalise des millions de dollars (qui sinon seraient retenus par des barrières administratives) vers les aires protégées.

D'autres états du Brésil ont décidé d'adopter ce modèle (Minas Gerais, Para, Parana, Amapa, Amazonas et Rondônia) qui peut être appliqué dans tous les cas où une entreprise privée doit s'acquitter de ses obligations environnementales légales. Selon les lois et les gouvernements locaux, les fonds peuvent jouer un rôle de facilitateur en concevant et en mettant en œuvre des solutions de compensation et de conservation de la biodiversité.

<sup>44</sup> Funbio. Mécanisme de Conservation de la Biodiversité dans l'État de Rio de Janeiro - FMA / RJ.

<sup>45</sup> 45 Funbio. Présentation sur FMA / RJ.

<sup>46</sup> <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/LAC-Biodiversity-Finance.pdf>

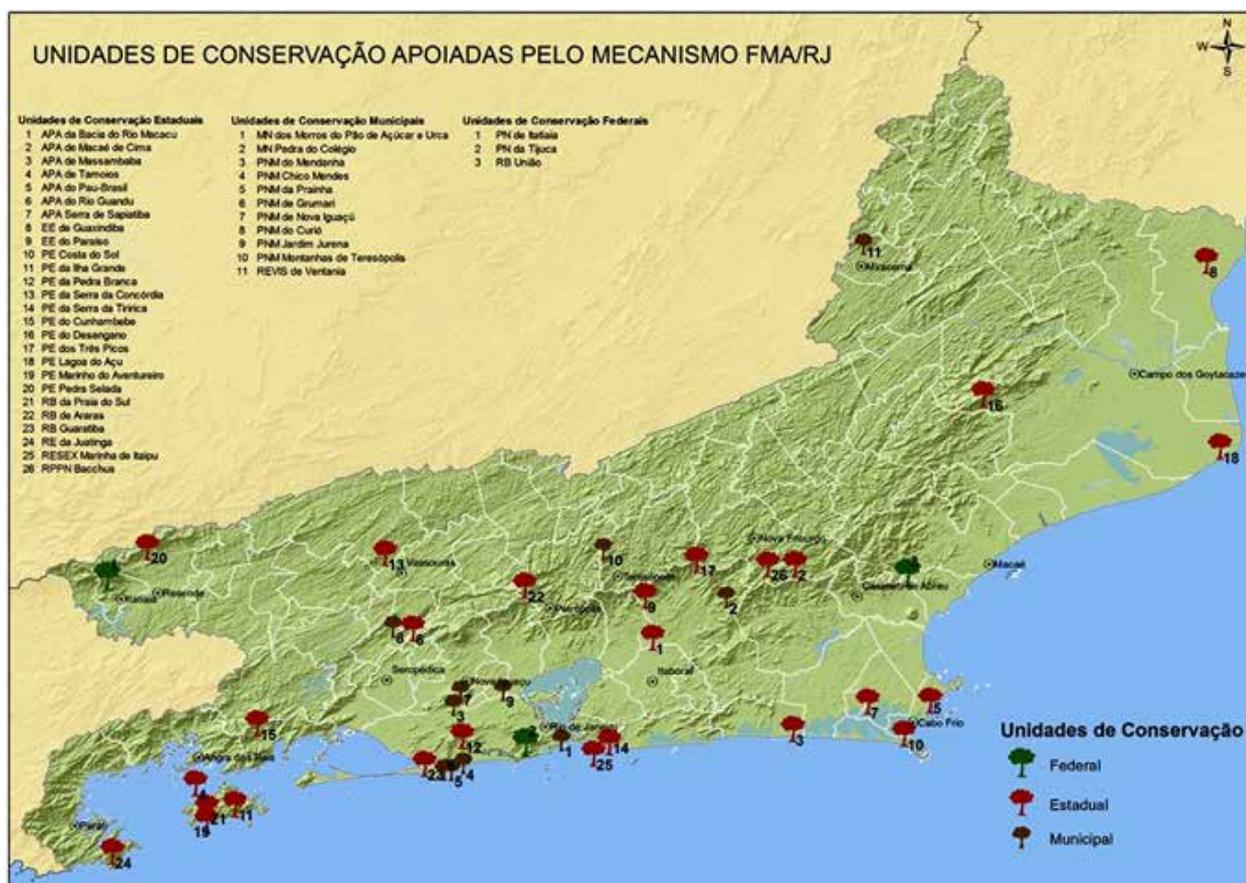
<sup>47</sup> Funbio, 2014.

En décembre 2013, le FMA/RJ possédait un portefeuille de plus de 150 millions dollars provenant de 76 compensations environnementales, dont plus de 30 millions avaient déjà été exécutés. En 2012, un fonds de dotation de plus de 10 millions de dollars avait été créé pour couvrir à long terme les dépenses de fonctionnement des unités de conservation de l'état.

Au total, le FMA/RJ a bénéficié 40 aires protégées de Rio de Janeiro en finançant des projets :

- d'élaboration/mise en œuvre de plans de gestion
- architecturaux
- de construction d'infrastructures
- de renforcement et d'appui à la gestion des AP
- de régularisation foncière.

Figure 2 – Aires protégées bénéficiées par le FMA/RJ



Source : Funbio - Alexandre Ferrazoli Camargo

Il convient de décrire ici la procédure par laquelle une entreprise décide de participer au mécanisme. Tout d'abord, l'INEA lui présente les trois choix possibles pour exécuter la compensation environnementale due au titre de la loi 9.985/00 : exécution directe, sous-traitance ou FMA/RJ. Le choix du FMA mène à la signature par l'INEA et l'entreprise d'un engagement formel de compensation environnementale.

Outre l'engagement formel, l'entreprise devra signer une lettre d'intention que le service d'octroi des licences de l'INEA fournira au SEA et au Funbio. L'entreprise procède alors aux versements, selon les conditions établies dans le document d'engagement, sur un compte dédié indiqué par le Funbio (il y a un compte par entreprise). Les futurs bénéficiaires doivent soumettre un projet à la chambre de compensation environnementale de Rio de Janeiro (CCA/RJ), conformément aux procédures fixées par le SEA. Ce dernier transmet les dossiers au Funbio qui établit un lien direct avec le bénéficiaire pour mettre l'accord en œuvre.

Cette façon innovante d'exécuter des mesures de compensation à travers le FMA présente des avantages pour le public comme pour le privé, comme on le voit dans le tableau ci-dessous :

Avantages du point de vue public :	Point de vue privé :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mécanisme est conçu pour permettre des investissements à court, moyen et long terme dans des unités de conservation, en garantissant l'efficacité.</li> <li>• Augmentation de la quantité et de la qualité des unités de conservation, économies d'échelle.</li> <li>• Appui à la création d'unités de conservation, par exemple en accélérant les procédures de légalisation foncière.</li> <li>• La gouvernance publique et l'exécution privée permettent une gestion transparente et agile des fonds tout en maintenant le pouvoir de décision du public</li> <li>• Le FMA/RJ coûte moins cher que les autres modèles essayés. Considérant le montant mobilisé, les coûts de gestion du Funbio sont inférieurs au rendement des placements.</li> <li>• Mécanisme flexible ouvert à d'autres sources</li> <li>• Mécanisme pouvant être reproduit dans d'autres états du Brésil ou d'autres pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix volontaire d'exécution.</li> <li>• Solution aisée pour l'obligation de compensation à travers un mécanisme efficace.</li> <li>• Faible risque</li> <li>• Aucun coût additionnel d'exécution.</li> </ul>

Source : Présentation du Funbio sur le FMA/RJ

Comme les dépenses éligibles sont restreintes et fixées par la loi, qui non seulement donne la liste des postes éligibles mais les classe par ordre de priorité, les directeurs des unités de conservation desservies par le FMA sont satisfaits de la possibilité de soutenir des aires moins prioritaires aux yeux du secteur public. Par exemple, deux des principales priorités des ressources de compensation sont les plans de gestion et la régularisation foncière, ce qui permet au FMA de s'attaquer à ces problèmes dans des endroits préalablement identifiés dans le système d'aires protégées de l'état. Une autre innovation apportée par le Funbio, elle aussi inspirée du programme ARPA, est la remise de cartes de crédit prépayées pour faciliter les opérations quotidiennes des unités de conservation. Cette initiative est très appréciée des directeurs qui peuvent utiliser les fonds du FMA pour faire face à de petites dépenses (essence, eau minérale, maintenance du petit matériel) sans devoir passer par la bureaucratie de l'INEA<sup>48</sup>. A la date de décembre 2013, le FMA/RJ avait fourni environ 300 mille dollars par le biais des cartes de crédit.

### 5.3. La gouvernance du FMA/RJ

La structure de gouvernance du mécanisme de financement a été conçue de manière à permettre une prise de décision publique et une mise en œuvre privée sans conflit d'intérêts. Le SEA est responsable de la coordination de l'opération, la chambre de compensation environnementale (CCA), située au sein du SEA, étant responsable de l'approbation des projets et de l'allocation des fonds aux unités de conservation. La CCA est un comité mixte permettant aux représentants du secteur privé et du monde associatif de prendre part aux décisions.

L'INEA est un des bénéficiaires des fonds provenant des compensations environnementales déposées auprès du FMA. Parmi les autres bénéficiaires se trouvent l'ICMBio (l'agence des parcs fédéraux) quand un parc fédéral situé sur le territoire de l'état est bénéficié, et les agences municipales de l'environnement qui gèrent des aires communales.

Le gestionnaire du FMA/RJ, qui est actuellement le Funbio, se charge du suivi technique et financier des projets approuvés par la CCA, des achats et des contrats, de la gestion financière (y compris en proposant et en appliquant des politiques de placement des actifs), de la coordination avec les administrations environnementales, du reporting physique et financier, et de la conception ainsi que de la mise en œuvre d'un système informatisé de mise en œuvre, de suivi et de compte-rendu des projets. La transparence est essentielle au contrôle de la société sur l'utilisation des fonds issus de la compensation.

<sup>48</sup> Ricardo Wagner, directeur de l'unité de conservation de Serra da Concoridia.

#### 5.4. Le futur du FMA/RJ

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le modèle du FMA/RJ est en train d'être adapté pour être répliqué dans d'autres états du Brésil. La plupart des états, ainsi que le gouvernement fédéral, disposent de ressources provenant de compensations qui pourraient servir à financer des aires protégées mais qui ne sont pas utilisées en raison de plusieurs points d'étranglement opérationnels. Ils auraient donc besoin d'un système semblable au FMA pour mobiliser ces ressources comme le fait Rio de Janeiro. Il faudra néanmoins du temps pour que ce genre de mécanisme financier se répande. La compensation étant une obligation légale des entreprises, imposée par la loi pour contribuer au financement d'un bien public (les aires protégées), les avis divergent quant à la façon de gérer les fonds qui en proviennent et de qui est intitulé à le faire. La Cour des comptes fédérale a rendu une décision (n° 2650/2009) selon laquelle la nature légale de la compensation environnementale est de soutenir les aires protégées et que la loi n'oblige en rien l'entreprise à verser les fonds à une agence publique. L'expérience du Funbio ayant été un succès, les services juridiques de plusieurs états lui ont demandé de concevoir des mécanismes inspirés du FMA, non seulement pour utiliser les fonds de compensation mais aussi les ressources provenant d'autres types d'obligations légales (taxes d'octroi de licences, amendes, pénalités etc.). D'un autre côté, un procureur du Parquet de l'état de Rio de Janeiro questionne judiciairement la légalité de l'accord entre le Funbio et l'état de Rio de Janeiro en arguant d'un usage illégitime de fonds publics. Les fonds issus de la compensation doivent selon lui être considérés comme des fonds budgétaires et leur utilisation doit être conforme à la loi sur les fonds publics (au Brésil, la loi sur l'exécution des fonds publics est la loi 8666/1993 qui régit spécifiquement les marchés publics).

Pendant le déroulement de ce procès, l'état de Rio de Janeiro a approuvé la loi n° 6572/2013 portant création du FMA/RJ et de ses statuts. L'approbation de cette loi, ainsi que l'avis juridique préalablement donné par l'avocat général de l'état, devraient contribuer à éclaircir les formes d'utilisation des ressources de la compensation, et assurer la protection et la consolidation du FMA /RJ, un mécanisme financier qui a amélioré les transferts de fonds entre les entreprises et les aires protégées du Brésil.